

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2590

24 septembre 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|--|---------------|--|---------------|
| Aerium Investment Advisers S.à r.l. | 124285 | Eurodns S.A. | 124282 |
| Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l. | 124274 | Europa Cobalt S.à r.l. | 124282 |
| Baumat Genewo S.A. | 124283 | Europa Real Estate III S.à r.l. | 124285 |
| Casa Reha Luxembourg S. à r.l. | 124283 | European Hotel S.A. | 124277 |
| Caves St. Martin S.A. | 124284 | European Media Holding II S.à r.l. | 124274 |
| Châtelet Investissements S.A. | 124279 | Familia Trading S.à r.l. | 124276 |
| Cityhold Participations S.à r.l. | 124283 | Glancia S.A. | 124277 |
| Clearsight Turnaround Fund III (SCA) SICAV-SIF | 124283 | Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l. | 124275 |
| Convergys International Luxembourg .. | 124284 | H.I.G. Luxembourg Holdings 48 S.à r.l. ... | 124299 |
| Copernicus General Partner S.à r.l. | 124284 | Immo-Alz, s.à r.l. | 124276 |
| Delhaize Luxembourg S.A. | 124280 | Ingersoll-Rand Lux Euro Financing S.à r.l. | 124276 |
| Digital Services Holding XXII S.à r.l. ... | 124280 | Lgp Investments II S.à r.l. | 124287 |
| Dundee International (Luxembourg) Investments 13 S.à r.l. | 124284 | Pella Real Estate Investment S.A. | 124275 |
| EFG Multistrategy (Luxembourg) Fund .. | 124274 | Perroti A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial | 124277 |
| EIP Luxembourg Management Company S.à r.l. | 124276 | Petite Global S.A. SPF | 124278 |
| Empe Immobilière S.A. | 124275 | PHM Investment (USD) 1 S.à r.l. | 124278 |
| Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l. ... | 124274 | Platina Affiliates S.A. | 124281 |
| Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l. | 124274 | Platina Participations S.A. | 124281 |
| Encore Plus Lux Co Metzanne II S.à r.l. | 124275 | Prize Holdings 4 S.à r.l. | 124281 |
| Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l. | 124275 | Profigreenline s.à r.l. | 124278 |
| Eschville Four Invest S.à r.l. | 124282 | PROgroup G.E.I.E Consulting Engineers | 124282 |
| Eschville Invest S.à r.l. | 124285 | Raiffeisen Schweiz (Luxembourg) Fonds .. | 124279 |
| Etex Finance | 124279 | Rollinger Constructions S.A. | 124280 |
| Eugénie Patri Sébastien | 124279 | Rolmist S.A. | 124296 |
| EUR Fixed Income Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS | 124286 | Salt Europe Holdings S.à r.l. | 124318 |
| | | SB International S.à r.l. | 124297 |
| | | Westminster Capital Investments S.A. | 124307 |

Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 290.900,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.623.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103931/10.

(140124762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 129.644.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103932/10.

(140124744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

European Media Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 331.064,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.589.

Les comptes annuels pour la période du 31 octobre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103942/11.

(140124472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.183.

Les comptes annuels pour la période du 20 novembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103943/11.

(140124491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

EFG Multistrategy (Luxembourg) Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.845.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 30 juin 2014 et a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé KPMG Luxembourg S.à.r.l. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014103947/12.

(140124042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.616.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105750/9.

(140126296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.700,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.606.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103933/10.

(140124840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.208.800,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Boubon.

R.C.S. Luxembourg B 116.651.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103934/10.

(140124675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Empe Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 147.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014103957/11.

(140124152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Pella Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.123.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 19 février 2014 pour statuer sur les comptes au 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019 et qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

Référence de publication: 2014103949/12.

(140124388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Ingersoll-Rand Lux Euro Financing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109509/10.

(140131062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Familia Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 179.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Familia Trading S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014104876/11.

(140125011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

EIP Luxembourg Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 81.993.

L'actionnaire unique de la Société a décidé en date du 30 juin 2014 de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société en 2015 qui devra statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Pour EIP Luxembourg Management Company S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014104845/16.

(140125074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Immo-Alz, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Langwiss - ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 123.667.

En date du 22 décembre 2006, Monsieur Jos Sales demeurant professionnellement à la ZAE Robert Steichen, 4 rue Laangwiss à L-4940 Bascharage a cédé 62 parts sociales de la société Immo-Alz sàrl à SCHLEIVENHAFF sàrl ayant son siège sociale à ZAE Robert Steichen, 4 rue Laangwiss à L-4940 Bascharage.

En date du 22 décembre 2006, Monsieur Marc Sales demeurant professionnellement à la ZAE Robert Steichen, 4 rue Laangwiss à L-4940 Bascharage a cédé 62 parts sociales de la société Immo-Alz sàrl à SCHLEIVENHAFF sàrl ayant son siège sociale à ZAE Robert Steichen, 4 rue Laangwiss à L-4940 Bascharage.

SCHLEIVENHAFF sàrl ayant son siège sociale ZAE Robert Steichen, 4 rue Laangwiss à L-4940 Bascharage detient 124 parts sociales de la société Immo-Alz sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109523/17.

(140131748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Glancia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 123.607.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2014

La cooptation de M. Julien NAZEYROLLAS a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON, administrateur de catégorie A et présidente du conseil d'administration, M. Sébastien ANDRE et M. Julien NAZEYROLLAS, administrateurs de catégorie A, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour GLANCIA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014107580/17.

(140128416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

European Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.192.

—
Extrait des décisions prises par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 juin 2014:

- renouvellement du mandat de Mr. Ernst Schaufelberger en tant que membre du conseil d'administration de la société depuis l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 6 juin 2012 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui aura lieu en 2018.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Mr. Neil Ross;

- Mr. Jean-Louis Camuzat;

- Mr. Rainer Andreas Suter;

- Mr. Ernst Schaufelberger.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Hotel S.A.

Référence de publication: 2014104832/18.

(140125570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Perroti A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.976.

—
Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 86 086, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Giacomo DI BARI, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société PERROTI A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pour: PERROTI A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014108824/19.

(140129645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Profigreenline s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 43, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 187.030.

—
Extrait de la cession de parts du 15 juillet 2014

Il en résulte d'une cession de parts du 15 juillet 2014 que:

Madame DA CRUZ MOUTINHO Liliana Raquel, vendeuse, née le 26 juillet 1989 à Chaves (Portugal), demeurant à D-54668 Echternacherbruck, 2A, Bitburgerstrasse,

a cédé 51 parts sociales de la société à responsabilité limitée PROFIGREENLINE SARL, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 43, rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 187030, à

Monsieur CYPRICH Martin, employé, né le 4 février 1987 à Zilina (Slovaquie), demeurant à L-2221 Luxembourg, 97, rue de Neudorf,

COMPTABILITE STC SARL
UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2014108847/17.

(140130334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Petite Global S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 156.713.

—
Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 86 086, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Giacomo DI BARI, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société PETITE GLOBAL S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pour: PETITE GLOBAL S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014108826/18.

(140129647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

PHM Investment (USD) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.435.747,28.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 169.748.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social de la Société le 30 juin 2014.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue au siège social de la Société le 30 juin 2014, il a été décidé de:

1. Réélire, Fiduciaire Internationale S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 34.813, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2015 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014108830/19.

(140130168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Châtelet Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104762/9.

(140125534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Etex Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Jeanne KIEFFER.

Référence de publication: 2014103935/10.

(140124195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

EPS, Eugénie Patri Sébastien, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103936/10.

(140124842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 45.656.

Auszug aus dem Protokoll der Jährlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 22. Juli 2014 um 11.00 Uhr

Sechster Beschluss

(i) Die jährliche Generalversammlung wählt die Herren

Dr. Patrik GISEL, Raiffeisenplatz, CH-9001 St. Gallen

Philippe HOSS, 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Christoph LEDERGERBER, Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich und

Ernst NÄF, Raiffeisenplatz, CH-9001 St. Gallen

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahre 2015, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. März 2015 entscheidet.

(ii) Die jährliche Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, mit Sitz in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuernennen.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahre 2015, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. März 2015 entscheidet.

Für Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014108863/25.

(140129787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 51, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 97.993.

—

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires du 20 juin 2014

1. Démissions et nominations

L'assemblée constate que la personne suivante a démissionné de sa fonction d'administrateur:

- Dirk Van den Berghe demeurant Zevenbronnen 24 à 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique, à partir du 28 mai 2014.

L'assemblée décide de nommer la personne suivante comme nouvel administrateur, pour une période qui expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2020:

- Denis Knoops demeurant Rue André Van Hasselt 35 à 1030 Bruxelles, Belgique.

Pour DELHAIZE LUXEMBOURG S.A.

Geert Verellen / Marc Debussche

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014106258/17.

(140127522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Digital Services Holding XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.602.

—

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet GmbH, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet AG, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 159634 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juli 2014.

Digital Services Holding XXII S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014104794/18.

(140125187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Rollinger Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 147.257.

—

En date du 25 juin 2014, les décisions suivantes sont prises:

Messieurs Marco Rollinger, Tommy Rollinger et Dany Rollinger, sont nommés administrateurs-délégués de la société.

Dans le cadre de la gestion journalière de la société, les administrateurs-délégués ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

Les mandats des administrateurs, Messieurs Marco Rollinger, Dany Rollinger et Tommy Rollinger et des administrateurs-délégués, tous demeurant professionnellement à L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés, ainsi que du commissaire aux comptes G.T. Fiduciaires S.A. sont prolongés et se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 24 juillet 2014.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014109883/19.

(140130557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Platina Affiliates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014109853/13.

(140131436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Prize Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 114.189,46.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 150.483.

Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 21 juillet 2014

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Mandataire

Référence de publication: 2014109863/15.

(140130797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Platina Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 111.318.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2014:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur John ELLIOTT, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ LONDRES, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014109854/26.

(140131434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Europa Cobalt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 115.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103938/10.

(140123963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Eschville Four Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 161.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103967/10.

(140124144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Eurodns S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 89.978.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2014
Troisième résolution*

L'Assemblée décide à la majorité de nommer Gerold Heinrich Anke né le 29 janvier 1967 à Hôxter (Allemagne) et avec résidence professionnelle au 2, rue Léon Laval 3372 Leudelange au poste de commissaire aux comptes jusqu'au jour de la tenu de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes relatifs à l'exercice 2019.

Référence de publication: 2014103978/12.

(140124672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

PROgroup G.E.I.E Consulting Engineers, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg D 67.

Extrait de la réunion du Comité de Gestion et des Gérants tenue en date du 5 janvier 2014

Suite à la réunion du Comité de gestion et des gérants du 5 janvier 2014, la société PROgroup France SAS, société de droit français, inscrite su RCS de Briey, sous le no 505 305 029 et ayant son siège au 24, Allée Prudot D'Avigny à F-54400 Longwy (France), s'est retirée des membres. Il y a donc lieu de la rayer.

La liste des membres se présente donc comme suit:

| Nom | Siège social | RCS |
|------------------|---|-------------|
| PROJECT S.A. | 11, rue de l'Industrie L-8399 Windhof | B66 706 |
| C.S.D. S.A. | 11, rue de l'Industrie L-8399 Windhof | B55 830 |
| PROgroup Belgium | 35, Quai aux Pierres de Taille B-1000 Bruxelles | RC B665 470 |
| ProNewTech S.A. | 11, rue de l'Industrie L-8399 Windhof | B145 467 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PROgroup GEIE Consulting Engineers

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014109866/22.

(140131183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Baumat Genewo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 60.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105546/9.

(140126174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.101.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.797.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014105575/11.

(140125957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Clearsight Turnaround Fund III (SCA) SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 179.974.

Les comptes annuels de la Société pour la période du 19 juillet 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Malcolm Wilson
Mandataire

Référence de publication: 2014105586/14.

(140126579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Cityhold Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 163.784.

Extrait de la résolution circulaire du 19 Février 2014

l'associé Unique a décidé de nommer Robert Viksten nouveau Gérant de la société pour une durée indéterminée à compter du 28 Novembre 2013, l'adresse professionnelle de Gérant Robert Viksten se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

l'associé Unique a accepté la démission de Jyrki Konsala des ses fonctions de Gérant de la société à compter du 19 Février 2014.

l'associé Unique a décidé de nommer Cliff Langford nouveau Gérant de la société pour une durée indéterminée à compter du 19 Février 2014, l'adresse professionnelle de Gérant Cliff Langford se trouve à présent au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour Cityhold Participations S.à r.l.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2014105584/20.

(140126104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Dundee International (Luxembourg) Investments 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 162.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundee International (Luxembourg) Investments 13 S.à r.l.

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014107471/11.

(140128783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Caves St. Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 53, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 5.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014105606/12.

(140126804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Copernicus General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.998.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Copernicus General Partner S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date 28 février 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 18 juin 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105592/15.

(140126604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Convergys International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.200,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 185.146.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants classe B suivants et ce avec effet rétroactif au 17 juin 2014:

- Monsieur Abdelhakim Chagaar, demeurant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Giuseppe Di Modica, demeurant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014107449/16.

(140128388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Europa Real Estate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103940/10.

(140123961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Eschville Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 161.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103968/10.

(140124145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Aerium Investment Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.899.

1. AERIUM HOLDINGS S.A. a public limited liability company (société anonyme), incorporated and registered under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.764.

2. NorthStar Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and registered under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187.227.

Pursuant to a sale and purchase agreement dated 8 May 2014, as amended from time to time, as well as pursuant to the shareholder's agreement dated 19 June 2014, seventy-five (75) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Aerium Holdings S.A. to NorthStar Luxembourg Holdings S.à r.l.

Consequently, the current shareholding of the Company is split as follows:

- AERIUM HOLDINGS S.A. holds four hundred twenty-five (425) shares of the Company -NorthStar Luxembourg Holdings S.à r.l. holds seventy-five (75) shares of the Company.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

1. AERIUM HOLDINGS S.A., une société anonyme constituée et régie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.764.

2. NorthStar Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.227.

Conformément à un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 8 mai 2014, tel que modifié, et conformément d'un pacte d'actionnaires en date du 19 juin 2014, soixante-quinze (75) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par la société Aerium Holdings S.A. à la société NorthStar Luxembourg Holdings S.à r.l.

Par conséquent, l'actionnariat actuel de la Société est reparti comme suit:

- AERIUM HOLDINGS S.A. détient quatre cent vingt-cinq (425) parts sociales de la Société
- NorthStar Luxembourg Holdings S.à r.l. détient soixante-quinze (75) parts sociales de la Société.

Référence de publication: 2014103738/34.

(140123966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

EUR Fixed Income Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 164.699.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

IM JAHRE ZWEITAUSEND UND VIERZEHN,
AM SECHZEHNTE JULI.

Vor der unterzeichneten Maître Cosita DELVAUX, Notarin mit Amtssitz zu Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "EUR Fixed Income Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS, in Liquidation", eine Aktiengesellschaft in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) (die "Gesellschaft"), zu einer außergewöhnlichen Generalversammlung (die „Versammlung“) zusammengetreten.

Die Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 1c, rue Gabriel Lippmann, eingetragen beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 164.699, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg am 11. November 2011, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 3020, vom 09. Dezember 2011.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäß Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin am 05. Juni 2014, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Horst BAUMANN, mit Berufsadresse in 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführerin Frau Caroline EGRY, mit Berufsadresse in 1c, rue Gabriel Lippmann; L-5365 Munsbach, und die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Mark GÖSEL, mit Berufsadresse in 1c, rue Gabriel Lippmann; L-5365 Munsbach.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Genehmigung Konten der Liquidation per 16. Juli 2014 und des Berichtes des Liquidators per 16. Juli 2014;
2. Genehmigung des Berichtes des Liquidationsprüfers per 16. Juli 2014;
3. Entlastung (quitus) von Herrn Horst Baumann als Liquidator der Gesellschaft und von KPMG Luxembourg S.à r.l. als Liquidationsprüfer für die Ausübung ihrer Mandate während und in Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft;
4. Beschlussfassung zum Abschluss der Liquidation; Festlegung des Ortes der Hinterlegung der Bücher der Gesellschaft für die nächsten fünf Jahre, und diesbezügliche Vollmachterteilung;
5. Sonstiges.

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift einzutragen.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Der Ausschuss hat die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise deren bevollmächtigte Vertreter überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung genehmigt die Konten per 16. Juli 2014 und stimmt dem Bericht des Liquidators per 16. Juli 2014 zu. Die Versammlung beschließt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Wirtschaftsprüfer volle und uneingeschränkte Entlastung für ihre Tätigkeit zu erteilen.

Zweiter Beschluss

Der Bericht des Liquidationsprüfers per 16. Juli 2014 wird einstimmig durch die Versammlung genehmigt.

Dritter Beschluss

Die Versammlung erteilt sodann dem Liquidator Herrn Horst Baumann, sowie dem Liquidationsprüfer KPMG Luxembourg S.à r.l. einstimmig Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate während und in Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt einstimmig die Liquidation abzuschließen. Die Gesellschaft "EUR Fixed Income Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS, in Liquidation", ist somit endgültig aufgelöst.

Die Versammlung beschließt, dass die Gesellschaftsaktien während fünf Jahren am Sitz der "EUR Fixed Income Opportunities Fund S.A., SICAV-FIS, in Liquidation" hinterlegt und aufbewahrt bleiben.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen in Munsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, der Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, der Notarin, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. BAUMANN, C. EGRY, M. GÖSEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 juillet 2014. Relation: RED/2014/1572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 17. Juli 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014104866/75.

(140125079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Lgp Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.782.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LGP Investments I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register,

here represented by Stefanie Kreuzer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name LGP Investments II S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers.

9.2 It must be convened by the board of managers upon written request of one or several shareholders representing at least fifty percent (50 %) of the Company’s share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named “Manager A” or “Manager B”.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any Manager A together with any Manager B. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any Manager A together with any Manager B.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have all been subscribed by LGP Investments I S.à.r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Michael Wengrofsky, A manager, born on 26 August 1963 in New York, United States with professional address at c/o King Street Capital Management, L.P., 65 East 55th Street, 30th Floor, New York, NY 10022.

- Frederique Duculot, B manager, born on 7 May 1978 in Liège, Belgium with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Philippe Leclercq, B manager, born on 18 May 1968 in Liège, Belgium with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le trois juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LGP Investments I S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR12,500, pas encore immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, dûment représentée par Stefanie Kreuzer, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LGP Investments II S.à.r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés.

9.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil de gérance.

9.2 L'assemblée générale des associés doit obligatoirement être convoquée par le conseil de gérance sur demande écrite d'un ou plusieurs gérants représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des associés devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des associés contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée.

9.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. En cas où la Société a plusieurs gérants, l'associé unique, ou, selon le cas, les associés, peuvent décider que les gérants devront être appelés «Gérant A» ou «Gérant B».

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses Gérants. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un Gérant A conjointement avec un Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un Gérant A conjointement avec un Gérant B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été toutes souscrites par LGP Investments I S.à.r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5 rue Guillaume Kroll Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - Michael Wengrofsky, gérant de catégorie A, né le 26 août 1963 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au c/o King Street Capital Management, L.P., 65 East 55th Street, 30^{ème} Etage, New York, NY 10022.
 - Frederique Duculot, gérant de catégorie B, né le 7 mai 1978 à Liège, Belgique ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - Philippe Leclercq, gérant de catégorie B, né le 18 mai 1968 à Liège, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KREUZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/328801. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106860/501.

(140127990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Rolmist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Pour: ROLMIST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014107073/15.

(140127886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

SB International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 560.375.537,25.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.089.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of July.

Before Maître Edouard Delsoch, notary residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“Sberbank of Russia”, an open joint stock company organized and existing under the laws of the Russian Federation, with its registered office 117997 Moscow (Russia), 19 Vavilova street, registered with the Unified State Register of Legal Entities under the Principal State Registration Number 1027700132195,

here represented by Mr Robin Nautin ten Cate, employee, residing professionally in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed “ne varietur” by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The sole partner, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That it is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "SB International S.à r.l.", with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 161089, incorporated by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg), dated May 20th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1825 of August 10th, 2011, and the articles of association of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 09 April 2014, published the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1642 of 26 June 2014.

and that the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of twenty-five million United States Dollars (USD 25,000,000.00) in order to raise it from its present amount of five hundred thirty-five million three hundred seventy-five thousand five hundred thirty-seven United States Dollars, twenty-five Cents of United States Dollar (USD 535 375 537,25) to five hundred sixty million three hundred seventy-five thousand five hundred thirty-seven United States Dollars, twenty-five Cents of United States Dollar (USD 560 375 537,25) by the issue of two billion five hundred million (2 500,000,000) new shares with a nominal value of one Cent of a United States Dollar (0.01 USD) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

All the two billion five hundred million (2 500,000,000) new shares are subscribed by the sole shareholder Sberbank of Russia, pre-named, and are fully paid up by a contribution in cash in the amount of twenty-five million United States Dollars (USD 25,000,000.00).

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend article five of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. Issued Capital.** The capital of the Company is set at five hundred sixty million three hundred seventy-five thousand five hundred thirty-seven United States Dollars, twenty-five Cents of United States Dollar (USD 560 375 537,25) represented by fifty-six billion thirty-seven million five hundred fifty-three thousand seven hundred twenty-five (56 037 553 725) shares with a nominal value of one Cent of a United States Dollar (0.01 USD) each all of which are fully paid up.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of Articles.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

124298

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 5,900.- (five thousand nine hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

"Sberbank of Russia", une "open joint stock", constituée et existant sous la loi russe, avec siège social à 117997 Moscou (Russie), 19 Vavilova street, inscrite au "Unified State Register of Legal Entities under the Principal State Registration" sous le numéro 1027700132195 (l'«Associé unique»),

Ici représentée par Monsieur Robin Nautin ten Cate, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé unique, représenté par son mandataire, déclare et requiert le notaire d'acter:

Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée "SB International S.à r.l.", avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 161089, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1825 du 10 août 2011, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1642 du 26 juin 2014, et l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq millions de dollars américains (25.000.000 USD) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-cinq millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent trente-sept dollars américains et vingt-cinq centimes de dollars américains (535.375.537,25) à cinq cent soixante millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent trente-sept dollars américains et vingt-cinq centimes de dollars américains (560.375.537,25 USD) par l'émission de deux milliards cinq cent millions (2.500.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un centime de dollar américain (0,01 USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Toutes les deux milliards cinq cent millions (2.500.000.000) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Sberbank of Russia, préqualifiée, et sont entièrement libérées en espèces à concurrence d'un montant de vingt-cinq millions de dollars américains (25.000.000 USD).

Le montant de vingt-cinq millions de dollars américains (25.000.000 USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à 560.375.537,25 USD (cinq cent soixante millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent trente-sept dollars américains et vingt-cinq centimes de dollar américain) représenté par 56.037.553.725 (cinquante-six milliards trente-sept millions cinq cent cinquante-trois mille sept cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centime de dollar américain) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être

utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés 0. ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à EUR 5.900,- (cinq mille neuf cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. NAUTIN TEN CATE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9259. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106107/126.

(140126121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings 48 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.854.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P.", a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Solange Wolter, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings 48 S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies

or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Brendan Dolan, born on April 3, 1973 in Tyrone, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Mark Bonham, born on September 23, 1979 in Bedford, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

3) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Ms Daphné Chanteloup, born on January 25, 1973 in Caen, with professional address at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

4) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Ms Laurence Goblet, born on February 27, 1981, in Malmedy, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

6) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings 48 S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à Euros 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de Euro 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'Euros 12.500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Brendan Dolan, né le 3 avril 1973 à Tyrone, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Mark Bonham, né le 23 septembre 1979 à Bedford, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

3) Est nommée gérant A pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Daphné Chanteloup, née le 25 janvier 1973 à Caen, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

4) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Laurence Goblet, née le 27 février 1981 à Malmedy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

6) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33905. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108523/398.

(140130099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Westminster Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 188.847.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of the month of June;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company “VICTORY BUSINESS CENTER S.A.”, in abbreviation “VBC S.A.”, established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 174540,

duly represented by its sole director Ms. Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, company director, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (“société anonyme”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company (“société anonyme”) under the name of “Westminster Capital Investments S.A.” (the “Company”), which will be governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company’s object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

The Company can directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to, the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest and whether or not such companies belong to the same group or are connected with it in any manner.

The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of ONE HUNDRED THOUSAND EUROS (100,000.- EUR), divided into ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

For the period foreseen herebelow, the corporate capital may be increased from its present amount up to FIVE MILLION EUROS (5,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present incorporation deed dated June 25, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with articles 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Wednesday of the month of May at 02:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void".

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the

Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of video-conference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2015.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred thousand (100,000) shares have been subscribed by the sole shareholder. All the shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of TWENTY-FIVE THOUSAND EUROS (25,000.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
3. As allowed by Law and the Articles, Mr. Alex Peter Madeleine PASMANS, born on April 01st, 1968, in Ekeren (Belgium), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.
4. The public limited company "Revisora S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 145505, is appointed as statutory auditor of the Company.
5. The mandate of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2019.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "VICTORY BUSINESS CENTER S.A.", en abrégé "VBC S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174540,

dûment représentée par son administratrice unique Mademoiselle Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, administratrice de société, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de “Westminster Capital Investments S.A.” (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de CENT MILLE EUROS (100.000,-EUR), divisé en CENT MILLE (100.000) actions avec une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent acte de constitution daté du 25 juin 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de

la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mercredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être

limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent mille (100.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique. Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale des actionnaires
Décisions prises par l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Alex Peter Madeleine PASMANS, administrateur, né le 1^{er} avril 1968 à Ekeren (Belgique), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
4. La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
5. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2014. LAC/2014/30137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014109041/637.

(140129774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Salt Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 26.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 143.872.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of July,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Compass International Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174 Route de Longwy, having a share capital of CAD 34,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 143.873 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Claudia Rouckert, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal (the Proxyholder).

Said proxy, after having been signed ne varietur by the Proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

(1) Salt Europe Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, Route de Longwy, L- 1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.872, and having a share capital of CAD 26,000, was incorporated on 19 December 2009 by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 176 of 27 January 2009. The articles of association of the Company have never been amended.

(2) The corporate capital of the Company is set at CAD 26,000 (twenty- six thousand Canadian Dollars) divided into 2,600 (two thousand six hundred) ordinary shares having a nominal value of CAD 10 (ten Canadian Dollars) each.

(3) The Sole Shareholder, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

(4) The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect.

(5) The Sole Shareholder appoints Halsey S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, Route de Longwy, L- 1940 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 50.984, as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

(6) The Liquidator reports that, as of the date hereof, the Company's main assets and liabilities, as shown in the liquidation accounts dated 7 July 2014, are the following:

- Assets amounting to CAD 431.99; and
- Liabilities amounting to CAD 39,775.76 (the Liabilities).

(7) The Sole Shareholder declares that the Liabilities are composed as follows:

- Liability against the Sole Shareholder in an amount of CAD 37,858.06; and
- Liability corresponding to the liquidation fees in an amount of CAD 1,917.70.

(8) The Sole Shareholder declares that except the Liabilities, all liabilities towards third parties known to the Company, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

(9) The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to the Sole Shareholder with immediate effect.

(10) The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

(11) The Sole Shareholder resolves to grant full discharge (quitus) to the managers of the Company and to the Liquidator for the exercise of their respective mandates.

(12) The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

(13) The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Liquidator.

In accordance, the appearing person, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the Proxyholder, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said Proxyholder signed together with the notary the present notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Compass International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, Route de Longwy, L- 1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.873 et ayant un capital social de 34.000 CAD (l'Associé Unique),

représenté par Mme. Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Mandataire).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire agissant au nom de la partie requérante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui- ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci- dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(1) Salt Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, Route de Longwy, L- 1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.872 et ayant un capital social de 26.000 CAD, a été constituée le 19 décembre 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 176 du 27 janvier 2009. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

(2) Le capital social de la Société est fixé à 26.000 CAD (vingt- six mille Dollars Canadiens) divisé en 2.600 (deux mille six cents) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 10 CAD (dix Dollars Canadiens) chacune.

(3) L'Associé Unique, préqualifié, est l'unique propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

(4) L'Associé Unique, agissant en tant que l'associé unique, décide de dissoudre la Société avec effet immédiat.

(5) L'Associé Unique désigne Halsey S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, Route de Longwy, L- 1940 Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.984, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur); que le Liquidateur aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

(6) Le Liquidateur déclare que l'actif et le passif de la Société, sur base des comptes de liquidation datés du 7 juillet 2014, sont les suivants:

- l'actif s'élève à 431,99 CAD; et
- le passif s'élève à 39.775,76 CAD (les Dettes).

(7) L'Associé Unique constate que les Dettes se composent comme suit:

- dette envers l'Associé Unique pour un montant de 37.858,06 CAD; et
- dette correspondant aux frais de liquidation pour un montant de 1.917,70 CAD.

(8) L'Associé Unique, déclare qu'à l'exception des Dettes, tout le passif envers les tiers connu de la Société, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

(9) L'Associé Unique déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à l'Associé Unique avec effet immédiat.

(10) L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

(11) Décharge est donnée aux gérants de la Société et au Liquidateur quant à l'exercice de leurs mandats respectifs.

(12) L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

(13) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social du Liquidateur.

En conséquence, le comparant, ès- qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci- dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit Mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9734. Reçu soixante- quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014105314/129.

(140125479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.